

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

POUR L'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

THS DUPERRÉ,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de la DÉFENSE, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 13 Avril 1901.

Réponse à M. C.-J. Magnan

Sous le titre *La gratuité des livres*, notre ami, M. C.-J. Magnan, fait, dans la *Vérité* de Québec, l'honneur d'une longue réponse à notre article du 16 mars dernier, intitulé *L'instruction publique*.

Nous avouons franchement que nous ne sommes pas du tout à l'aise pour entreprendre une discussion de cette sorte. La question est très délicate en elle-même, et l'article de M. Magnan en soulève déjà plusieurs autres.

Aussi, dès le commencement, il importe, croyons-nous, de bien définir l'attitude que nous entendons prendre.

D'abord, nous avons pour M. Magnan une estime profonde et sincère. Nous le savons bon chrétien, éducateur zélé et patriote convaincu ; nous savons aussi que ses intentions sont excellentes et qu'il veut faire du bien. Cependant toutes ces choses ne confèrent pas l'infaillibilité et n'obligent en aucune façon à penser toujours comme lui, même sur les questions d'instruction primaire dont il fait une spécialité.

Nous avons parcouru *Mon premier livre*, et nous l'avons trouvé bien fait au point de vue catholique ; il n'est pas non plus sans mérite pédagogique. Du reste—nous savions ceci, et M. Magnan le dit dans sa réponse—le sous-comité des livres du Conseil de l'instruction publique avait re-

commandé de faire certains changements à *Mon premier livre*, et l'auteur s'est empressé de se soumettre à ces recommandations. Nous n'avons pas vu la nouvelle édition ; aussi,—comme nous n'aimons pas parler à la légère, selon la bienveillante remarque de M. Magnan—lorsque nous avons parlé d'inutilité ce n'est pas la facture même du livre que nous avons attaquée. Nous reviendrons plus tard sur ce point. Nous croyons que, par le contexte on peut facilement saisir la portée du mot *inutile*, lequel n'avait certainement dans notre pensée aucun sens injurieux à l'égard de M. Magnan.

Cela dit, nous pourrions à la rigueur nous dispenser d'aller plus loin ; car la *Note de la rédaction*, dont M. Tardivel fait suivre l'article de M. Magnan, contient des réserves qui le réfutent à peu près complètement. Nous en avons de l'obligation à M. le rédacteur de la *Vérité*. Il glisse toutefois une petite remarque aigre-douce qui serait propre à faire croire que l'OISEAU-MOUCHE lui donne sur les nerfs ; pourtant il nous semble bien clair, à nous, que l'OISEAU-MOUCHE ne pique pas pour le plaisir de piquer, mais pour défendre ce qu'il croit être la vérité et repousser ses agresseurs. Nous sommes mariés de contredire notre vénérable ami, mais, dans le cas présent, un instant de réflexion suffit à convaincre tout homme impartial que :

Le plus " piquant " des trois n'est pas celui qu'on pense.

Quoiqu'il en soit, nous avouons avoir été quelque peu étonné de voir M. Magnan prôner tout bonnement le gratuité des livres. C'est un principe trompeur comme tant d'autres, que des catholiques inexpérimentés et pas assez instruits acceptent de confiance des ennemis de la religion. Dans tous les pays où l'on a introduit ce principe, n'est-ce pas qu'on a tenté comme conséquence d'établir le contrôle de l'enseignement par l'État et qu'on y a réussi en plusieurs endroits ? C'est que le principe de la gratuité des livres contient en germe celui du contrôle des livres par l'État. C'est celui qui paye une marchandise qui a le droit de la choisir et de la faire confectionner à sa guise. Oh ! nous savons bien qu'il n'y a

pas de danger pour aujourd'hui. Nous avons confiance dans la conscience catholique de l'hon. M. Turgeon, et dans ses principes en matière d'éducation ; nous avons confiance en son courage et en son éloquence pour combattre des partisans trop ardents à la curée et dont quelques-uns ont voulu déjà faire bien des bouleversements à la dernière session. Mais n'avons-nous pas l'eu de craindre si nous songeons qu'il y a deux ans nous avons été à deux doigts de l'établissement d'un ministère de l'instruction publique ? L'hon. M. Turgeon, les ministres et les députés bien disposés, qu'il y a actuellement à la Chambre, peuvent disparaître bientôt, et qui nous dit qu'alors la question du contrôle de l'enseignement par l'État sous forme de ministère de l'instruction publique ou autrement, ne reviendra pas d'elle-même, si la porte lui est ouverte ? Aujourd'hui, M. Magnan le sait comme nous, les principes anti catholique se glissent partout, et la plupart du temps, les ennemis de l'Église réussissent à faire préparer le terrain de leurs opérations par des catholiques trop confiants. Loin de nous l'idée de chicaner inutilement, et de semer la zizanie ; nous voulons l'union des forces vives de la nation pour le développement de l'éducation, comme pour tous nos autres intérêts nationaux ; mais au lieu de travailler à opérer cette union sur un terrain dangereux comme celui de la gratuité des livres, pourquoi ne pas vouloir la faire sur un terrain parfaitement solide, c'est à dire dans le sens uniquement catholique ?

Du reste ce principe est un leurre. Il n'y a pas de gratuité des livres proprement dite. Il faut en effet que le gouvernement paye ces livres et il ne peut les payer qu'avec l'argent qu'il prélève en impôts. Ce sont donc les chefs de famille qui les payeront en définitive, avec la seule différence qu'ils payeront en plus tous les frais d'administration, sans avoir la liberté de choisir entre les livres approuvés. Dans un bon nombre de cas même les pauvres payeront pour les riches. Cela soit dit en passant.

C'est plutôt l'unicité de livres que désire M. Magnan. Or,